Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 035-213501265-20231002-D 23 206-DE



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-206 - 26 septembre 2023

COMMANDE PUBLIC

Marchés publics

Membres en exercice: 29

Quorum: 15 Présents: 21 Pouvoirs: 4

Votants: 25

Présents:

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Mathieu LUCAS MOUNIER - Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI - Anne GADBY - Joël SIELLER- Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Françoise LEBRUN - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL - Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL - Patricia AUGUIN - Pierrick

AUFFRAY

Excusés:

Jean LEMOINE - Pascale THEZE - Thierry PRESSARD - Audrey GROSHENY -

Quentin PILLET

Absentes:

Catherine CHERIF - François CHARMETEAU - Bruno MARGOTTIN

Pouvoirs:

Jean LEMOINE à Jean-Philippe MEHU – Pascale THEZE à Isabelle LEBOURDAIS – Thierry PRESSARD à Michèle MOTEL – Audrey GROSHENY à Pierrick AUFFRAY

Secrétaire de séance : Isabelle LEBOURDAIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation de la mairie 3ème tranche – Avenants au marché de travaux

Par délibérations n° 22-056 et 22-121 en date respectivement des 29 mars 2022 et 31 mai 2022, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux liés à la réhabilitation de la Mairie - 3ème tranche avec les entreprises suivantes :

- Lot n°7 Faux plafonds avec l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS, pour un montant de 11 820,00 € HT
- Lot n° 9 Peinture nettoyage avec l'entreprise MARGUE, pour un montant de 32 224,71 € HT

Par délibération n°23-081 en date du 28 Mars 2023, le conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 pour les lots suivants :

-	Lot n° 1	Démolition, gros œuvre	pour un montant de	33,// € HT
¥	Lot n° 8	Revêtements de sols	pour un montant de	2 998,25 € HT
-	Lot nº 10	Electricité	pour un montant de	843,97 € HT
-	Lot nº 11	Chauffage, ventilation, plomberie	pour un montant de	566,10 € HT

Par délibération n° 23-116 en date du 30 Mai 2023, le conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 et 2 pour les lots suivants :

_	Lot n°4 Menuiseries extérieures	pour un montant de	1 552,69 € HT
-	Lot n°6 cloisons sèches	pour un montant de	742,82 € HT
-	Lot n°10 Electricité	pour un montant de	1149,47 € HT
-	Lot n° 1 Gros œuvre démolition	pour un montant de	15 233,33 € HT

Par délibération n° 23-159 en date du 11 Juillet 2023, le conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 et 2 pour les lots suivants :

-	Lot n°4 Menuiseries extérieures	pour un montant de	1 918,23 € HT
-	Lot n°7 Faux plafonds	pour un montant de	614,50 € HT
ın	Lot n°10 Electricité	pour un montant de	602,37 € HT
	Lot n° 1 Gros œuure démolition	pour un montant de	- 18 000,00 € HT

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 035-213501265-20231002-D_23_206-DE

Dans le cadre de l'exécution des marchés, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Ils portent sur les prestations suivantes :

- Lot n° 7 Création d'un faux plafond (+ 253,80 € HT)

Dépose et repose faux plafonds dégagement ancienne entrée du personnel (+630,00 €

HT)

Lot n° 9 Peinture dans sanitaires (+ 473,00 € HT)

Peinture sur cloisons SAS (+ 176,00 € HT)

Lasure sur bois apparent découvert (+360,00 € HT)

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux - Sécurité, Marchés Publics MAPA (pour le lot n°7 Faux Plafonds) et Finances - Budgets, réunies respectivement les 5 et 18 septembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé:

1°) De passer un avenant n° 1 au marché de travaux suivant :

- Lot n° 9 Peinture nettoyage

pour un montant de 1009,00 € HT

2°) De passer un avenant n°2 au marché de travaux suivant :

- Lot n° 7 Faux plafonds

pour un montant de

883.80 € HT

3°) D'autoriser le Maire à les signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à

l'unanimité.

Le Maire.

POUR AMPLIATION CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

La secrétaire de séance,

-Réception en Préfecture le 02/10/2023

-Publication en ligne le 02/10/2023

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE Isabelle LEBOURDAIS

Dominique DELAMARRE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ		
Les voies de recours	Les dé lais	
Devant le Maire		
. Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.	
Devant le Tribunal Administratif , Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .	